

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Marne

EXRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHARMES-LÉS-LANGRES

Séance du 5 mars

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal :

De l'an DEUX MILLE QUINZE

En exercice : 10

A 20 H 00

Qui ont pris part à la délibération :
10

Date de la convocation :
17/02/2015

Le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RENAUT Edith, Maire

Date d'affichage :
10/03/2015

Présents : Danièle GEORGES, Edith RENAUT, Sylvain BOUGREL, Richard CLEMENT, Jean-François FEUTRIEZ, Bernard JOFFRAIN, Robert ROCHE, Joël FEYEREISEN,

Objet de la délibération

Excusés : Jean Daniel BONHOMME pouvoir à Bernard JOFFRAIN, Didier BOUGREL pouvoir à Sylvain BOUGREL

Secrétaire : Jean-François FEUTRIEZ

1112 – CONSEILLER DEFENSE A DESIGNER

Suite aux élections de 2014, un correspondant défense doit être désigné dont le rôle principal a pour objectif de développer le lien Armée-Nation.

A ce titre, Bernard JOFFRAIN 1^{er} adjoint est volontaire.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte sa candidature.

1113– APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL D'HABITATION

Les conseillers municipaux ont reçu préalablement à cette réunion le projet de plan d'actions du Programme Local de l'Habitat élaboré par la Communauté de Communes du Grand Langres afin d'émettre un avis.

De par la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009, la CCGL s'est engagée dans la mise en place d'un Programme Local de l'Habitat. Le PLH est un instrument de définition, de programmation et de pilotage en matière d'habitat : document de synthèse, il formalise les politiques locales de l'habitat dans toutes ses composantes sur le territoire communautaire. Il est établi pour une durée de six ans, soit pour les années 2015 à 2020 et fixe pour cette période les objectifs quantitatifs et qualitatifs permettant de répondre aux besoins de logements et à la demande de la population, tout en favorisant le renouvellement de l'offre et la mixité sociale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur le projet de programme-actions du Plan Local de l'Habitat approuvé par la CCGL le 15 janvier 2015
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

1114 – ONF : PROPOSITION D'AMENAGEMENT FORESTIER

Madame le maire fait part au Conseil du courrier adressé le 15 janvier dernier par l'ONF DT Bourgogne-Ardenne agence départementale 52 Chaumont ayant pour objet l'aménagement forestier dont le programme pourrait être inscrit dès 2016.

Après avoir délibéré, considérant que la forêt communale a de très petites surfaces (moins de 5ha) morcelées et dispersées ne justifie pas d'engager des études comme proposées et donne un avis défavorable.

Voté à l'unanimité.

1115 – CREATION D'UN SITE WEB

Considérant qu'un site Web pour la commune de Charmes-Les-Langres serait un plus en matière de communication y compris avec tous les administrés, le conseil, à l'unanimité, accepte et donne mandat à Mme Le Maire pour signer tout document relatif à la création du site web.

Coût de l'abonnement 200 € HT/an.

Un groupe de travail est constitué : commission éditoriale de 3 membres sachant que toute personne souhaitant y participer pourra intégrer cette commission.

1116 – COMPTE DE GESTION DU TRESOR PUBLIC

Le montant des titres et des mandats émis étant conforme à la comptabilité communale, le conseil approuve le compte de gestion 2014 pour le budget 2014 présenté par M. Ribault trésor public de Langres.

1117 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Présenté par le 1^{er} adjoint, Bernard JOFFRAIN.

Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 91 820.77 €
déficit d'investissement de - 13 238.60 €

soit un excédent global de 78 582.17 €

Mme Le Maire s'étant retirée, le Conseil, à l'unanimité, vote le compte administratif par 9 voix pour.

1118– AFFECTATION DU RESULTAT

Les excédents du CA 2014 sont affectés comme suit :

Déficit reporté	D 001	- 13 238.60 €
Excédent capitalisé	R 1068	+ 13 238.60 €
Excédent de fonctionnement	R 002	+ 78 582.17 €

Voté à l'unanimité, 9 voix pour.

1119 – TRAVAUX SUR CHEMINS RURAUX

Les travaux suivants ont été décidés à l'unanimité : le devis de l'entreprise Dupont de Villegusien a été accepté (devis entreprise TPM Sarl Piepape écarté)

- Chemin de Vrillot 10 895.21 € HT avec remplacement aqueduc 806.00 € HT
- Chemin dit du village 2 018.10 € HT

Travaux sur fossé par l'entreprise EURL Terrassement Prodhon : chemin de Vrillot 320 ml : 512.00 € HT

Montant prévu au BP 2015 voté à l'unanimité.

Coût total 14 231.31 € HT

1120 – TRAVAUX SUR VOIRIES COMMUNALES ET TROTTOIRS

- Voie chemin de Veroille 240 ml 384.00 € HT entreprise Prodhon recalibrage fossé
- Trottoirs : entreprise Dupont de Villegusien
 - rue des Rosiers 3 772.10 € HT
 - rue St Didier 6 643.00 € HT
 - rue des Cerisiers du stop au pont partielle

Voté à l'unanimité, le montant sera prévu au BP 2015.

1121 – MODIFICATION CARTE COMMUNALE PARTIELLE

A compter du 01/01/2015, la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme » étant prise par la Communauté de Communes du Grand Langres (CCGL), la commune ne peut poursuivre sa décision de réviser la carte communale décidée en 2014.

Cette opération devant être achevée par la CCGL, en accord avec la commune (Art 136 de la loi ALUR).

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à la poursuite de cette opération par la CCGL et annule sa délibération N°1106 du 16/01/2015 concernant l'acceptation du devis de 4 131.50 € HT.

Autres points abordés :

- le logement communal sera libre au 31/03/2015, l'annonce a été passée sur le site « point logement » du Pays de Langres.
- Le règlement des OM émit par la CCGL a été distribué à tous les foyers (semaine 9).
- Le certificat « accessibilité » des ERP (Etablissement Recevant du Public de 5^e catégorie) a été transmis à la Préfecture dans les temps réglementaires soit pour le 1^{er} mars.
- Nouvelle procédure appliquée pour les biens sans maitre (loi du 13/10/2014 à compter du 1/03/2015). Cette question ayant été évoquée au conseil du 14/11/2014 sera à nouveau étudiée courant 2015. La procédure étant instituée par le Préfet à partir du 01/06 de l'année.
- Une réunion publique organisée par le comité de proposition du Pôle de Santé Langrois aura lieu le **mardi 7 avril 2015 à 20 h 00** au théâtre à Langres. Tous les membres du Conseil ont reçu l'invitation.
- Chemins ruraux : dégradation constatée

Ont assistés aux diverses réunions :

- 20/01 SIALC : B. Joffrain, J-D Bonhomme
- 28/01 et 9/02 SMICTOM : D. Georges
- 02/02 SIVOM SITS Neuilly : D. Georges, S. Bougrel
- 12/02 Bureau CCGL : E. Renaut, D. Georges
- 17/02 Commission habitat : J-D Bonhomme
- 19/02 Conseil CCGL : E. Renaut, B. Joffrain
- 24/02 Correspondant défense à Varennes : B. Joffrain
- 25/02 Formation fiscalité Urbanisme à Chaumont : B. Joffrain
- 26/02 CCID commission des impôts directs
- 02/03 Formation budget à Nogent : B. Joffrain
- 03/03 : SIALC Neuilly : E. Renaut, B. Joffrain

Réunion prévue SITS Rolampont 9/03 : E. Renaut, B. Joffrain

La séance est levée à 22h30

Edith RENAUT	Danièle GEORGES	Didier BOUGREL
Bernard JOFFRAIN	Jean-François FEUTRIEZ	Sylvain BOUGREL
Richard CLEMENT	Joël FEYEREISEN	Robert ROCHE
Jean-Daniel BONHOMME		